



Règles du concours Facebook MIA-La Scène Vagabonde

Le concours n'a aucun lien avec Facebook et n'est en aucune façon sponsorisé, soutenu ou organisé par Facebook.

1 Règles du jeu

Toute personne peut participer au concours en suivant les indications données sur la page de la Maison Internationale des Associations (La MIA) sur Facebook.

Les gagnant.e.s seront tiré.e.s au sort et notifié.e.s par le compte officiel de la Maison Internationale des Associations (La MIA).

Ils.elles ont ensuite 72 heures après la fin du concours, indiquée sur notre page officielle, pour communiquer leur nom, prénom ainsi qu'un moyen de contact (numéro de téléphone ou adresse courriel) afin de communiquer ces informations à la Scène Vagabonde qui leur fera parvenir les billets gagnants. Passé ce délai, un.e autre gagnant.e sera sélectionné.e.

Un paiement n'est pas possible/autorisé/nécessaire.

Il n'est pas autorisé de participer plus qu'une fois au concours. Toute personne qui participera plusieurs fois au concours sera automatiquement disqualifiée.

2 Participation

Les gagnant.e.s seront contacté.e.s par la page Facebook officielle de la Maison Internationale des Associations (La MIA) via les commentaires.

Les gagnant.e.s seront contactés.e.s par le biais d'un message privé sur Facebook, ils-elles seront ensuite invité.e.s à fournir les informations susmentionnées.

3 Expiration des prix

Il n'est pas possible de changer les dates que les gagnant.e.s établiront avec la Scène Vagabonde une fois la communication effectuée entre les différentes parties.

4 Politique de confidentialité

Les données des participant.e.s obtenues pendant le concours seront utilisées et traitées exclusivement pour la gestion de celui-ci et dans le respect des exigences légales.

Les gagnant.e.s acceptent cependant le transfert de leurs coordonnées à la Scène Vagabonde dans le but d'établir la communication.

La Maison Internationale des Association (La MIA) se réserve le droit de publier des posts de participations au concours émis par les compétiteur.trice.s (publications sur Facebook et Instagram de photos et/ou textes) sur www.mia-ge.ch, ainsi que sur d'autres canaux de communication (tels que newsletters, médias sociaux, etc.) pendant et après la fin de la compétition pour une durée indéterminée en mentionnant le nom de l'auteur.trice.

5 Responsabilité

La participation (partage sur les pages personnelles ou "fil d'actualité") ou les commentaires des participant.e.s ne peuvent en aucun cas enfreindre les droits de tiers. La Maison Internationale des Associations décline toute responsabilité pour toute atteinte aux droits de tiers.

La Maison Internationale des Associations (La MIA) se réserve le droit de résilier le concours à tout moment et sans préavis.

Si c'est le cas, en particulier si cela est nécessaire pour des raisons juridiques ou techniques, la continuation du concours ne sera plus assurée.

Aucune réclamation contre la Maison des Associations (La MIA) ne peut être consécutive à la résiliation ou à la modification du concours.

6 Autres

Aucune mesure judiciaire fondée sur ce concours ou liée à celui-ci ne pourra être prise en compte.

Le droit suisse s'applique exclusivement.

En participant au concours sur Facebook, vous acceptez ces termes et conditions.

HP 13.07.21